

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-332

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2023-11-06-00003 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-29 portant nomination [? ?] au service juridique interministériel et des procédures environnementales sous forme de délégation interservices dans le département de l' Eure (2 pages)	Page 3
27-2023-11-06-00004 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-30 portant délégation de signature au service juridique interministériel et des procédures environnementales en tant que délégation interservices dans le département de l' Eure (2 pages)	Page 6
27-2023-11-06-00005 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-31 portant délégation de signature en matière administrative à Mme Estelle BORDET directrice de la coordination de l' action territoriale et à l' un ou plusieurs de ses collaborateurs (2 pages)	Page 9
27-2023-11-06-00006 - Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-32 portant délégation de signature en matière financière à Mme Estelle BORDET directrice de la coordination de l' action territoriale (2 pages)	Page 12

Préfecture de l'Eure

27-2023-11-06-00003

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-29 portant
nomination
au service juridique interministériel et des
procédures environnementales sous forme de
délégation interservices dans le département de
l'Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales**

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-29
portant nomination
au service juridique interministériel et des procédures environnementales
en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure**

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 25 février 2021 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté n° SJIPE 001 du 28 décembre 2020 portant création et organisation d'un service juridique interministériel et des procédures environnementales sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1 : NOMINATIONS

Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est nommée déléguée interservices du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

Mme Estelle BORDET, directrice de la coordination de l'action territoriale est nommée déléguée interservices adjointe du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

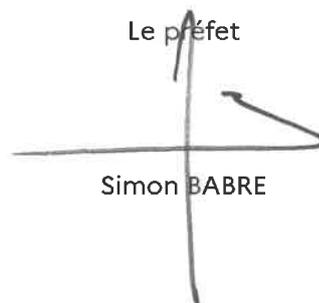
M. Nadir MILIANI, attaché principal d'administration, est nommé chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

Mme Nathalie GUILLET, attachée d'administration, est nommée adjointe au chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales.

Article 2 : Cet arrêté abroge toute nomination antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

Article 3 : La déléguée interservices et son adjointe, le chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales et son adjointe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 06 NOV. 2023

Le préfet

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2023-11-06-00004

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-30 portant
délégation de signature au service juridique
interministériel et des procédures
environnementales en tant que délégation
interservices dans le département de l' Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-30
portant délégation de signature
au service juridique interministériel et des procédures environnementales
en tant que délégation interservices dans le département de l'Eure**

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 25 février 2021 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté n° SJIPE 001 du 28 décembre 2020 portant création et organisation d'un service juridique interministériel et des procédures environnementales sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Vu la note du 1^{er} octobre 2023 affectant Mme Estelle BORDET, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, au poste de directrice de la coordination de l'action territoriale ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, déléguée interservices, dans la limite des attributions de la délégation interservices constituant le service juridique interministériel et des procédures environnementales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, déléguée interservices, Mme Estelle BORDET, déléguée interservices adjointe, reçoit à ce titre délégation de signature pour l'ensemble des attributions de la délégation interservices.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, déléguée interservices, et de Mme Estelle BORDET, déléguée interservices adjointe, M. Nadir MILIANI, chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, reçoit à ce titre délégation de signature pour l'ensemble des attributions de la délégation interservices.

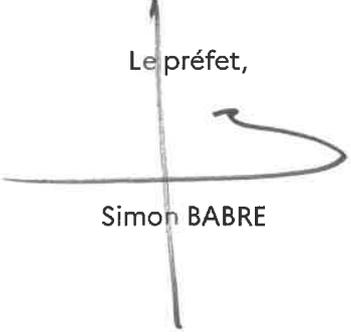
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, déléguée interservices, de Mme Estelle BORDET, déléguée interservices adjointe, et de M. Nadir MILIANI, chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, Mme Nathalie GUILLET, adjointe au chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, reçoit à ce titre délégation de signature pour l'ensemble des attributions de la délégation interservices

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3 : La déléguée interservices et son adjointe, le chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales et son adjointe sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 06 NOV. 2023

Le préfet,



Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2023-11-06-00005

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-31 portant
délégation de signature en matière
administrative à Mme Estelle BORDET directrice
de la coordination de l'action territoriale et à
l'un ou plusieurs de ses collaborateurs



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-31

portant délégation de signature en matière administrative à Estelle Bordet directrice de la coordination de l'action territoriale et à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 25 février 2021 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SJIPE 001 du 28 décembre 2020 portant création et organisation d'un service juridique interministériel et des procédures environnementales sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Vu la note du 1^{er} octobre 2023 affectant Mme Estelle BORDET, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, au poste de Directrice de la coordination de l'action territoriale ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Estelle BORDET, directrice de la coordination de l'action territoriale, dans la limite des attributions de sa direction telles que définies par l'arrêté portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures susvisé a effet de signer toutes

1 / 2

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

correspondances administratives courantes, les courriers et pièces nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés réceptions de dossiers complets, les correspondances par lesquelles sont demandées des précisions ou pièces complémentaires ainsi que les courriers adressés, dans ce cadre, au titre du conseil ou de l'information.

Dans le cadre des attributions du bureau de la politique de la ville Mme Magali LELIEVRE Cheffe de bureau reçoit à ce titre délégation de signature.

Dans le cadre des attributions du service juridique interministériel et des procédures environnementales M. Nadir MILIANI, chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, reçoit à ce titre délégation de signature.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nadir MILIANI, chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, Mme Nathalie GUILLET, adjointe au chef du service juridique interministériel et des procédures environnementales, reçoit à ce titre délégation de signature.

ARTICLE 2 : Demeurent exclus du champ de la présente délégation :

1 – Les arrêtés réglementaires ou individuels et décisions ;

2 – Les courriers ministériels ;

3 – Toutes correspondances adressées :

- aux parlementaires,
- au président du conseil départemental (hors les cas prévus à l'article 1),
- aux conseillers départementaux,
- aux maires et présidents d'établissements publics locaux de coopération intercommunale lorsqu'elles constituent en soi une décision ou une instruction générale ;

4 – Les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit.

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 4 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, Mme la directrice de la coordination de l'action territoriale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **06 NOV. 2023**

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke at the bottom and a curved flourish on the right side.

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2023-11-06-00006

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-32 portant
délégation de signature en matière financière à
Mme Estelle BORDET directrice de la
coordination de l'action territoriale



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ACTION TERRITORIALE
Service Juridique Interministériel
et des Procédures Environnementales

Arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-32 portant délégation de signature en matière financière à Mme Estelle BORDET directrice de la coordination de l'action territoriale

Vu la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 25 février 2021 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SCPPAT/23-3 du 9 juin 2023 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Vu la note du 1^{er} octobre 2023 affectant Mme Estelle BORDET, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, au poste de directrice de la coordination de l'action territoriale ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée en matière financière à Mme Estelle BORDET, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la coordination de l'action territoriale pour engager les dépenses et pour effectuer en tant que de besoin les ordres à payer à

1 / 2

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

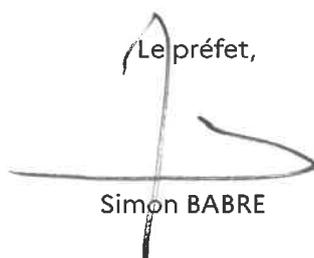
l'attention du service facturier pour les crédits du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » relevant des attributions de la direction de la coordination de l'action territoriale.

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, Mme la directrice de la coordination de l'action territoriale et les chefs de services concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **06 NOV. 2023**

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke extending to the right.

Simon BABRE